



DECLARATION D'ENGAGEMENT

« POUR UN APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS FORESTIERS SUIVANT LE STANDARD FSC-CW »

Les concessions forestières de GSEZ Gabon sont gérées de façon responsable en matière d'aménagement, d'exploitation forestière et de commercialisation des produits forestiers ligneux. Sur l'ensemble de ses concessions forestières sous aménagement durable (CFAD), **GSEZ Gabon** s'engage à :

- 1- **Obtenir par des processus réglementaires** prévus, tous les droits légaux lui permettant de récolter du bois d'œuvre dans ses concessions forestières ;
- 2- **Prendre en compte les droits coutumiers légalement reconnus** et mettre en place des plateformes de concertation avec les riverains ainsi que des mécanismes transparents de résolution de conflits ;
- 3- **Prendre en compte les Hautes Valeurs pour la Conservation (HVC)** et mettre en place des mécanismes de gestion afin de les préserver tout au long des opérations forestières ;
- 4- **S'acquitter de toutes les taxes et redevances légales** inhérentes aux activités d'exploitation forestière, de transformation, de transport et de commercialisation des produits forestiers ;
- 5- **Conduire les opérations de récolte conformément aux exigences légales**, aménager ses forêts et se conformer à la planification prévue pour la récupération du bois d'œuvre ;
- 6- **Maitriser les impacts environnementaux** des activités d'exploitation forestière et de transformation de bois en apportant des mesures adaptées aux impacts identifiés, en gérant les déchets et en formant le personnel sur les techniques d'exploitation forestière à faible impact ;
- 7- **Préserver le bien-être socio-économique** des travailleurs et des riverains à travers le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail, l'amélioration des conditions de travail et la formation continue.

Afin de respecter ces engagements, la direction générale de **GSEZ Gabon** met à disposition les ressources humaines compétentes, les ressources techniques et financières adaptées et une structure organisationnelle nécessaire pour mettre en place et améliorer en continu ses performances en matière d'approvisionnement légal de produits forestiers.

Mohit AGRAWAL

Directeur Général

Le 22.09.2022

Code	Intitulé	Version	Année	Page
CE_Pol2_CW	Politique FSC-CW	03	2022	Page 1 of 1